

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES (CIAPH)

JEUDI 20 JANVIER 2022

TOUR DE TABLE ET ATTENTES DE CHACUN

PRESENTATION ET ROLE DE LA CIAPH

DEFINITION DE L'INSTANCE

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 prise en application de la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, notamment l'article 9 « accessibilité », se basant sur la notion d'accessibilité universelle (accès à tout pour tous), a posé deux principes novateurs pour guider l'action publique et privée en matière d'accessibilité :

- la prise en compte de tous les types de handicap,
- la continuité de la chaîne du déplacement.

Pour atteindre ces deux objectifs, la loi recommande de privilégier la concertation et prévoit la création de commissions communales et intercommunales pour l'accessibilité.

L'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité, dans toutes les Communautés de Communes de plus de 5 000 habitants, qui exercent la compétence « transports » ou « aménagement du territoire ».

MISSIONS DE L'INSTANCE

Les missions de la commissions intercommunale sont les mêmes que celles d'une commission communale pour l'accessibilité, à savoir :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- établir un rapport annuel présenté en conseil communautaire ;
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;
- tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situées sur le territoire qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Toutefois, les missions d'une commission intercommunale pour l'accessibilité sont limitées aux seuls compétences institutionnelles de l'EPCI.

Les communes peuvent transférer une ou plusieurs missions de la commission communale pour l'accessibilité à la commission intercommunale grâce à une convention signée entre les communes et l'EPCI.

Concernant Rhône Crussol, les compétences sont la voirie, l'habitat et l'aménagement de l'espace.

La compétence transport a été déléguée au syndicat Valence Romans Déplacements qui a mis en place cette commission pour ce qui le concerne.

COMPOSITION

Cette commission est composée comme suit :

- 13 élus représentant les communes de Rhône Crussol ;
- 10 représentants des associations de personnes handicapées ;
- 10 représentants d'associations d'usagers.

Le Président, les Vice-Présidents et les membres du Bureau sont membres de droit.

ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION

ACTUALITES

BILAN DE L'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)

Par délibération du 29 septembre 2016, le conseil communautaire a approuvé l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour une durée de 6 ans (2017-2022).

Etat des bâtiments communautaires en 2016

	Bâtiments	Travaux d'accessibilité	Etat
1	Office de Tourisme	Néant	/
2	Gymnase de Saint Sylvestre	Petits travaux : signalisation escalier, vestiaires et sanitaires	Fait
3	Gymnase de charmes/Rhône	Petits travaux : signalisation places PMR, installation lave-mains	Fait
		Petits travaux : remplacement caillebotis, petits travaux dans sanitaires	A faire
4	Piscine de Guilhaud-Granges	Néant	/
5	Piscine de Saint Péray	Travaux de mise en accessibilité	A faire
6A	Médiathèque d'Alboussière	Petits travaux : reprise miroir	Fait
6B	Centre Multimédia	Dérogation	/
7	Médiathèque de Guilhaud-Granges	Travaux de mise en accessibilité et installation de boucles magnétiques	Fait
8	Médiathèque de Saint-Péray	Petits travaux : reprise et remblaiement au niveau du plancher du bac à fleur, mise en place grille de protection autour de l'arbre	Fait
9	Musée Archéologique de Soyons	Petits travaux : remplacement avaloir, divers aménagements, signalisation	A faire
		+ dérogation	
10	Accueil Crussol	Dérogation	/

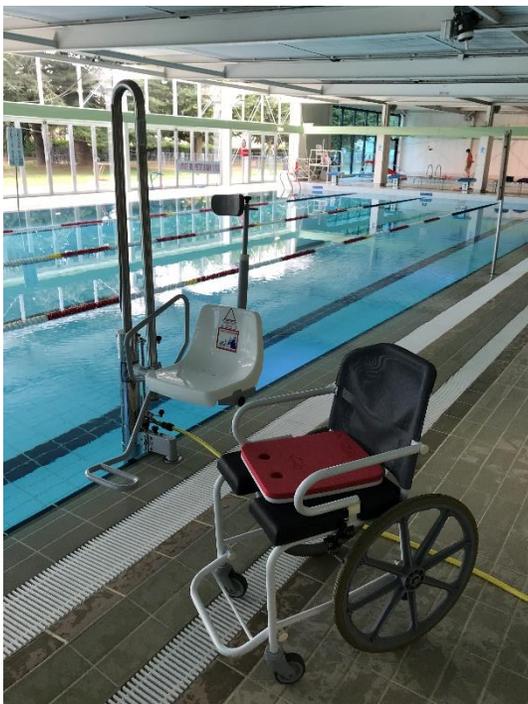
PARCOURS SPORTIF ADAPTE A SAINT GEORGES LES BAINS



La Communauté de Communes Rhône Crussol a réalisé des travaux pour la création d'un parcours sportif adapté, le long de la Viarhônga à Saint Georges les Bains avec la mise en place de plusieurs agrès, pour un coût total d'environ 100 000 € HT.

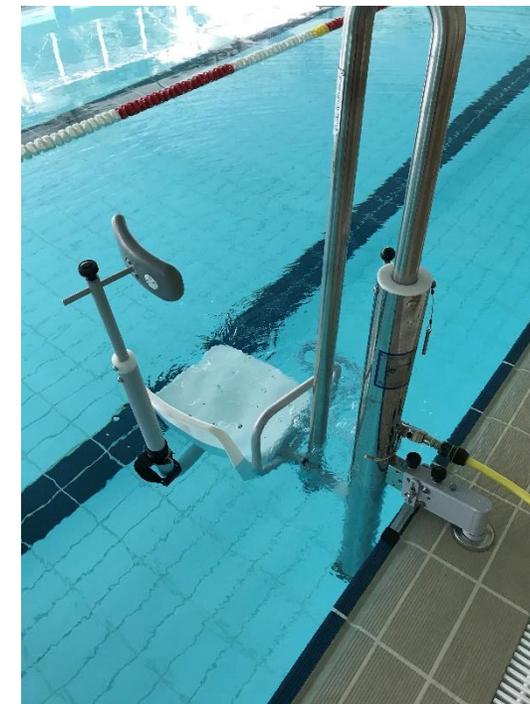
L'inauguration a eu lieu le 18 octobre dernier.

PISCINE DE GUILHERAND-GRANGES



Fin 2020, la Communauté de Communes Rhône Crussol s'est dotée d'un siège de mise à l'eau PMR à la piscine de Guilhaierand-Granges, pour un coût total de 7115,14 € TTC.

Une démonstration est prévue à l'issue de cette réunion.





A l'occasion des travaux de réhabilitation et d'extension de la piscine de Guilhaierand-Granges, des travaux d'accessibilité ont été réalisés :

- Mise aux normes des pédiluves,
- Accessibilité vestiaires et sanitaires.



CALENDRIER ET PROGRAMMATION (Reste à faire)

-
- **Mise en accessibilité de la piscine de Saint-Péray**
 - **Problématique de l'accessibilité des déchetteries**

QUESTIONS DIVERSES

Rhône@russol
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES